

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

MAIRIE
DE
LES ARDILLATS
69430 Les Ardillats

téléphone 04.74.04.83.81
télécopie 04.74.04.87.88
mairie@lesardillats.fr

CONSEIL MUNICIPAL
du 11 février 2021

Excusé : M. Serge TAGUET

Secrétaire de séance : M. DUCROUX Jérôme

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

- Projets communaux

La prestation du bureau d'études Réalités pour des propositions d'aménagement du bourg a été validée le 29 octobre 2020. Des rencontres et une esquisse ont été réalisées et présentées aux conseillers.

Pour le volet des travaux, l'Agence d'Architecture Brosselard et Troncy a établi de nouveaux devis de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité de travaux dans deux bâtiments communaux :

Rénovation partielle de la mairie : pour 6 090 € HT soit 7 308 € TTC

Rénovation de l'école publique : pour 9 3010 € HT soit 11 172 € TTC.

Ces deux devis ont été validés le 3 février 2021 par le maire, afin d'avoir un estimatif au plus vite pour compléter les dossier de demande de subventions.

Bilan financier prévisionnel des projets, avant étude de faisabilité, HT :

Mairie : 118 500 €

Ecole : 218 500 €

Aire de sports : 100 000 €

Aménagement du bourg : 629 000 €

Local technique : 300 000 €

Soit un total de travaux de 1 300 000 €

- Demandes de subventions

Le Contrat de Relance Territoriale et Ecologique est un nouveau dispositif de recensement des travaux des collectivités locales sur 5 ans pour cibler les financements envisageables. Il est porté par la CCSB en association avec le Département du Rhône. Il convient de porter tous les projets sans distinction, mais l'axe prioritaire est la rénovation énergétique des bâtiments. Ce dossier est à déposer avant le 15 mars 2021.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : pour la mairie – à déposer avant le 1^{er} mai 2021

Dotation de Soutien à l'Investissement Local, axé sur la rénovation énergétique : pour la mairie principalement – à déposer avant le 1^{er} juin 2021

Appel à Projet du Département du Rhône : mairie, terrain de sports - à déposer avant le 7 mai 2021

Région : pour l'école – promesse de financement obtenue

Plateforme Rénov en Beaujolais

Plan de Relance Continuité Pédagogique : cette subvention vise à financer l'équipement informatique des écoles pour les classes élémentaires. Pour Les Ardillats, un devis auprès de ISINET comprend un VPI (vidéoprojecteur interactif) et 3 ordinateurs portables pour un montant de 4 642,80 € TTC subventionné à 50 % et plus. Le conseil municipal approuve cet investissement.

- SYDER – plan de relance

Pour bénéficier également du plan de relance en matière de consommations énergétiques, le SYDER propose aux communes de les aider à améliorer les équipements d'éclairage public, par le remplacement des sources lumineuses énergivores en leds. Pour la commune, cela concernerait 5 armoires de commande, 44 sources lumineuses pour un total d'investissement de 34 681 €, financé en partie par les CEE (3 442 €). Cela représenterait un gain annuel de 2 578 €. Le conseil municipal accepte.

- Voirie

Projets 2021 voirie communale

Les crédits de la CCSB s'élèvent à 78 000 €.

Les travaux envisagés avec la commission voirie concernent les voies suivantes :

- Les Bernillons : élargissement de la route
- Impasse des Oncins : reprise des travaux 2020 suite à remontées d'eau
- Impasse des Oncins et impasse de la Verrière : réfection de voirie avec chiffrage en tronçons
- Impasse des Vaillants : réfection de voirie et gestion des eaux de ruissellement.

Le bureau d'études OXYRIA fournira un chiffrage pour validation.

Une étude est en cours pour le remplacement de la saleuse qui présente des signes d'usure.

Création de places de dépôt de bois dans le massif de Champommier - Acquisition parcelle C n°3 lieu-dit Monnet

Monsieur le maire rappelle le projet de création de places de dépôt de bois pour desservir le massif de Champommier, objet de la délibération 20200727_002.

Mme Madeleine Renée Marie TARDY épouse BASSOT, et Mme Chantal TARDY propriétaires de la parcelle C n° 3 de 3 080 m² située au lieu-dit Monnet sur la commune de Les Ardillats se sont engagés à la vendre pour un prix de 600 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée C n°3 située lieu-dit Monnet sur Les Ardillats, servant à la création d'une place de dépôt de bois,
- PRECISE que le prix de vente est fixé à 600 €,
- DIT que les frais de géomètre et de notaire liés à ce dossier seront à la charge de la commune de Les Ardillats,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte de vente à l'étude de Maître LE CACHEUX, à Beaujeu.

Nomination de voie nouvelle – impasse des Terrasses de l'Ardières

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 20160602_003 qui a procédé à la dénomination des voies de circulation sur la commune, dans le but de faciliter la localisation des habitations.

Puis, il expose à l'assemblée qu'un nouveau lotissement va s'ériger sur la commune sous la dénomination « Les Terrasses de l'Ardières », et que la voie le traversant doit être nommée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE à la voie le nom de :
impasse des Terrasses de l'Ardières : nouvelle voie de lotissement qui part du « chemin du Tacot »
- CHARGE Monsieur le maire de communiquer cette information aux services administratifs concernés.

Demande de subvention exceptionnelle à l'association « Les Sarmentelles de Beaujeu »

Monsieur le maire fait l'exposé de la demande de subvention de l'association « Les Sarmentelles de Beaujeu » afin d'équilibrer leur budget 2020, suite à l'annulation de la manifestation en 2020 en raison du respect des règles sanitaires dues au COVID19. Un montant de 150 € est demandé à la commune de Les Ardillats.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser la somme de 150 € à titre de subvention exceptionnelle à l'association « Les Sarmentelles de Beaujeu » ;
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2021 au compte 6574

Monsieur le maire précise qu'il en sera de même pour l'Amicale des donneurs de sang de Beaujeu pour 71 €, lors du vote du budget 2021.

- Informations au conseil municipal

Lutte contre la prolifération des pigeons dans le village : 2 entreprises ont été rencontrées, l'une d'elle a établi un devis à 4 253 € TTC, l'autre n'a pas répondu. Suite au courrier adressé à MM. Grange et Fante, habitants au Grand Chemin où la présence de pigeons est importante, ils ont précisé ne pas être propriétaires des pigeons qui divaguent sur la commune, et subissent la présence en nombre de ces nuisibles. Une opération de destruction a donc été confiée à l'association des propriétaires et chasseurs des Ardillats par arrêté municipal.

Epaves de voitures sur la commune : des actions de recherches des propriétaires d'épaves sont en cours par le maire auprès de la gendarmerie pour obtenir leur retrait du paysage.

Contrat d'entretien des espaces verts pour 2021 : les contrats avec les entreprises Patay Paysages pour 2 822,40 € et Les Jardins du Saint Rigaud pour 2 478 € sont reconduits.

Point sur l'école :

La coupe du tilleul dans la cour d'école a été effectuée par l'entreprise Les Jardins du Saint Rigaud, un murier à feuilles de platane sera replanté avec les élèves.

L'entreprise Perrier Yannick est intervenue dans la cour de l'école pour recréer l'évacuation des eaux pluviales détériorée sous la structure de jeux.

Retour sur les travaux des commissions intercommunales

Transport à la Demande : le contrat de la CCSB avec les transporteurs de ce service arrive à terme en avril 2021, et il convient de réfléchir à sa reconduction et selon quelles modalités. Le budget annuel actuel est de 40 000 €.

Festiv'été : La CCSB propose aux communes de recevoir des séances de cinéma en plein air pour un coût de 2 000 €. Il est proposé de ne pas s'inscrire dans ce dispositif cette année.

Aménagement et développement économique : Belleville et Beaujeu ont été retenues pour le programme national « Petite ville de demain ».

Développement durable et tourisme : La CCSB a fait l'acquisition de 35 vélos électriques pour 70 000 €, financé en partie par l'ADEME et LEADER. Le reste à charge est de 18 500 €.

Déchets : Les communes doivent réfléchir à la mise en place de composteurs partagés mais il apparaît que cela concerne plus le milieu urbain.

Espaces Naturels Sensibles : l'instauration de zone de préemption dans les espaces naturels sensibles devra être réfléchi au sein du conseil lors de l'élaboration du PLUIH.

Déploiement de la Fibre : l'entreprise SPIE déploie les câbles sur la commune pour ORANGE.

Une rencontre avec M. Valois, chef du service voirie Nord du Département, aura lieu le 19 février pour s'entretenir :

- sur l'abri bus aux Croix, le long de la RD 337, qui est dangereux tant par sa structure que sa position, et envisager son déplacement
 - sur l'amélioration de la sécurité en entrées de bourg
 - sur le démontage de l'abri bus sous l'église,
- ainsi que d'autres points faisant l'objet de remarques des administrés.

Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école : 3 sociétés ont été rencontrées pour envisager un nouveau contrat de location des photocopieurs. La société KODEN était notre prestataire. Après étude des propositions, sans gestion électronique de documents, la société EVAL Bureautique a été retenue pour un nouveau contrat au 1^{er} avril 2021.

- Questions diverses

En accord avec l'agent de prévention de la CCSB, il est envisagé d'équiper l'agent technique de matériel de localisation pour travailleur indépendant, destiné à alerter si l'agent isolé se retrouve inanimé au sol. Une entreprise a été rencontrée et propose un matériel intéressant mais M. Balligand ne souhaite pas être équipé d'un matériel émetteur d'ondes.

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

La séance est close à 22h45